

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 8 avril 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2019 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présences : Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Robert Forest, Sylvain Sénéchal et Benoit Beauchemin.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, Monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On remarque la présence de 6 citoyens.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019
3. Dossiers finances
 - 3.1. Adoption des déboursés du mois
4. Urbanisme
 - 4.1. Modification de certaines technicalités du Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.2. Demande de branchement des services d'aqueduc et d'égout
 - 4.3. Programme de mise en valeur des commerces et services – Modification des critères d'admissibilité
 - 4.4. Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 437 abrogeant le règlement n° 188 de Construction et fixation d'une date d'assemblée publique de consultation
 - 4.5. Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 439 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec UV
5. Dossiers conseil et résolutions
 - 5.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 441 modifiant le règlement n° 404 concernant la délégation de certain pouvoir en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection
 - 5.2. Dépôt des soumissions et choix de l'entrepreneur pour le remplacement de la toiture du bureau municipal
 - 5.3. Dépôt des soumissions et choix de l'entrepreneur pour l'installation de 2 climatiseurs au bureau municipal
 - 5.4. Dépôt des soumissions et choix du consultant pour l'inspection de la structure du Centre communautaire
6. Dossiers citoyens et organismes publics
 - 6.1. Demande d'adhésion à l'Unité Régionale des Loisirs et des Sports
 - 6.2. Demande d'appuis au Réseau Biblio
7. Dossiers citoyens et organismes publics
 - 7.1. Dossier régularisation des vacances des employés
 - 7.2. Demande d'adhésion à une association professionnelle - Contremaître
8. Dossier du personnel de la municipalité
9. Affaires nouvelles
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la séance ordinaire

Résolution
04.2019.52

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu d'adopter l'ordre du jour du 8 avril 2019 en laissant le point "10. Varia" ouvert.

Résolution
04.2019.53

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu le procès-verbal du 11 mars 2019, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ce procès-verbal, tel que rédigé avec la correction suivante à la dernière page, partie des signatures : remplacer Directeur général et secrétaire-trésorier par Adjointe au directeur général et greffière.

Résolution
04.2019.54

3. Adoption des déboursés du mois

Les comptes du mois de mars 2019 s'élèvent à 134 964,09 \$ comprenant :

Journal 767 : Prélèvements n^{os} PR-3775 à PR-3806 pour 43 797,26 \$

Journal 768 : Chèques n^o 30242 à 30283 pour 49 792,90 \$;

Salaires : Périodes 09 à 13 comprenant dépôts salaires n^{os} 507626 à 507709 pour 39 128,98 \$;

Remboursement d'intérêts de l'emprunt "Entrepôt municipal" : 2 229,50 \$;

Frais mensuel: Sur le relevé de compte de caisse pour 15,45 \$

Certificat de disponibilité de crédits n° 04-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges approuve le paiement des déboursés apparaissant sur les listes ci-haut déposées.

4. Urbanisme

Résolution
04.2019.55

4.1 Modification de certaines technicalités du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu que le Conseil municipal a adopté le règlement n° 422 sur le Comité consultatif de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges le 14 janvier 2019;

Sur une proposition de monsieur Sylvain Sénéchal, il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Modifie la numérotation de sièges du Comité consultatif d'urbanisme de Notre-Dame-des-Neiges comme ceci :

Présentement la numérotation est :	Changer pour :
Poste 1 : Mme Denise Pelletier, citoyenne	Siège 1 : M. Jean-Marie Dugas, membre du conseil
Poste 2 : Mme Nancy Lafond, citoyenne	Siège 2 : Mme Nancy Lafond, citoyenne
Poste 3 : M. Jean-Marie Dugas, membre du conseil	Siège 3 : Mme Denise Pelletier, citoyenne
Poste 4 : M. François Parent, citoyen	Siège 4 : M. François Parent, citoyen
Poste 5 : M. Jean-Yves D'Amboise, citoyen	Siège 5 : M. Jean-Yves D'Amboise, citoyen

- Alloue une rémunération de 50 \$ pour chaque membre présent pour chaque séance tenue par ledit Comité ;

- Adopte la fin des mandats selon le tableau ici-bas :

Selon les sièges suivant le point a) :	Début de mandat (en principe en juillet)	Fin du mandat
Siège 1 : M. Jean-Marie Dugas, membre du conseil Nomination le 13 novembre 2017 Résolution 11.2017.230	Poste et année impairs pour la nomination	Fin de mandat en tant qu' élu ou remplacement par résolution du conseil.
Siège 2 : Mme Nancy Lafond, citoyenne Nomination le 13 novembre 2017 Résolution 11.2017.230 Termine le mandat d'Yves Pellerin	Poste et année paires pour la nomination	En juillet 2020
Siège 3 : Mme Denise Pelletier, citoyenne	Poste et année impairs pour la nomination	En juillet 2019
Siège 4 : M. François Parent, citoyen	Poste et année paires pour la nomination	En juillet 2020
Siège 5 : M. Jean-Yves D'Amboise, citoyen Nomination le 2 octobre 2017 Résolution 10.2017.212 Termine le mandat de Renaud Leblond ayant quitté en cours de mandat	Poste et année impairs pour la nomination	En juillet 2019

Résolution 04.2019.56	<p>4.2 <u>Demande de branchement des services d'aqueduc et d'égout</u></p> <p>Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la demande de branchement des services d'aqueduc et d'égout de la nouvelle résidence projetée du 152 rue de la Grève à Rivière-Trois-Pistoles. Référence matricule : 11045-0030-46-0203 cadastre rénové 5 545 686.</p>
Résolution 04.2019.57	<p>4.3 <u>Programme de mise en valeur des commerces et services-Modification des critères d'admissibilité</u></p> <p>Il est proposé par monsieur Robert Forest que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de rendre admissible tous les commerces et services présents sur le territoire de ladite municipalité à l'égard du "<i>Programme d'aide à la mise en valeur des commerces et services de Notre-Dame-des-Neiges</i>" présentement en vigueur.</p>
Règlement	<p>4.4 <u>Avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 437 abrogeant le Règlement n° 188 de Construction et fixation d'une date d'assemblée publique de consultation</u></p> <p>Monsieur Jean-Paul Rioux donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, il proposera l'adoption du Règlement n° 437 abrogeant le "<i>Règlement n° 188 de construction</i>". Monsieur Rioux fait la présentation dudit projet et des copies résumant le projet est mise à la disposition des personnes présentes. L'objectif est une refonte du "<i>Règlement n° 188 de construction</i>" et une adaptation des différents articles afin qu'ils soient plus représentatifs de la réalité, des besoins et des obligations d'aujourd'hui.</p> <p>L'application de ce règlement n'a pas de portée financière. Le projet de règlement peut être consulter sur le site Web de la municipalité ou sur demande au bureau municipal.</p> <p>L'assemblée publique de consultation portant sur ledit projet n° 437 est fixée à la prochaine séance ordinaire de ce conseil, soit le 13 mai prochain.</p>
Règlement	<p>4.5 <u>Avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 439 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec UV</u></p> <p>Monsieur Benoit Beauchemin donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, il proposera l'adoption du "<i>Règlement n° 439 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec UV</i>". Monsieur Beauchemin fait la présentation dudit projet et des copies résumant le projet est mise à la disposition des personnes présentes. Ce nouveau règlement vient permettre l'installation de système de traitement tertiaire avec rayonnement ultraviolet pour les résidences isolées. Le règlement s'applique à toutes les résidences existantes ou futures desservies par un système de traitement tertiaires avec désinfection par ultraviolet ou par un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection ultraviolet après l'entrée en vigueur du présent règlement sur le territoire de la municipalité En plus des obligations imposées, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées qui encadrent de façon détaillée le traitement et l'évacuation des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinet d'aisances de ces bâtiments et terrains, le présent règlement établit les modalités de la prise en charge par la municipalité de l'entretien des systèmes septiques avec rayonnement ultraviolet.</p> <p>L'application de ce règlement n'a pas de portée financière. Le projet de règlement peut être consulter sur le site Web de la municipalité ou sur demande au bureau municipal.</p>
	<p><u>5. Dossiers du conseil et résolutions</u></p>
Règlement	<p>5.1 <u>Avis de motion et présentation du projet de Règlement n° 441 modifiant le Règlement n° 404 concernant la délégation de certain pouvoir en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection</u></p> <p>Monsieur Gilles Lamarre donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, il proposera l'adoption du "<i>Règlement n° 414 modifiant le Règlement n° 404 concernant la délégation de certain pouvoir en matière d'adjudication de contrat et la formation d'un comité de sélection</i>". Monsieur Lamarre fait la présentation dudit projet et des copies résumant le projet est mise à la disposition des personnes</p>

présentes. La modification de ce règlement fait suite à la mutation de la Politique de gestion contractuelle en Règlement sur la gestion contractuelle. Il est donc nécessaire de modifier les terminologies s'appliquant audit règlement.

L'application de ce règlement n'a pas de portée financière. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité ou sur demande au bureau municipal.

Résolution

04.2019.58

5.2 **Dépôt des soumissions et choix de l'entrepreneur pour le remplacement de la toiture du bureau municipal**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu quatre propositions de prix ici-bas et que l'ouverture s'est effectuée au bureau municipal par madame Danielle Ouellet le 8 avril à 14h31 en présence de deux témoins (Mesdames Annie Boucher & Sarah Gauvin) ;

<u>Fournisseurs</u>	<u>Prix taxes incluses</u>
Entreprises Guillaume Dumont Inc.	10 949,20 \$ conforme
Construction L. Albert Inc.	9 887,85 \$ non-conforme, manque la signature sur l'annexe 1
Construction Michael Bérubé Inc.	8 917,46 \$ non-conforme, Annexe 2 pas complétée section d'en bas
Les Constructions St-Jean Inc.	8 105,74 \$ conforme;

Attendu qu'une vérification a été effectuée à l'égard de la conformité des soumissions et que deux soumissions ont été jugées conformes au devis;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- retienne l'offre de "Les Constructions St-Jean Inc." au montant de 8 105,74 \$ taxes incluses relativement à la réfection de la toiture du bureau municipal - Projet 2019-02. Les travaux devront être exécutés selon le devis ayant été transmis;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au transfert des fonds nécessaires du compte no 16033 (fonds de roulement) vers le compte no 201 (fonds général) appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour effectuer le paiement de la facture.

En effet, le fonds de roulement est affecté au paiement de la facture. Le tout sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans ce qui représente un montant de 1 621,15 \$ débutant en 2020.

5.3 **Dépôt des soumissions et choix de l'entrepreneur pour l'installation de 2 climatiseurs au bureau municipal**

Reporté.

Résolution

04.2019.59

5.4 **Dépôt des soumissions et choix du consultant pour l'inspection de la structure du Centre communautaire**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu les deux propositions de prix ici-bas :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Prix forfaitaire taxes incluses</u>
Groupe SCIBSC Inc.	2 706,05 \$
Inspections Claude Lapointe	1 408,44 \$

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges retienne la proposition d'Inspections Claude Lapointe au montant de 1 408,44 \$ taxes incluses concernant la production d'un rapport écrit d'inspection de la Salle communautaire à l'égard de l'état de la "coquille" afin d'obtenir un constat de la condition physique actuelle de ladite bâtisse.

6. **Dossiers citoyens et organismes publics**

Résolution

04.2019.60

6.1 **Demande d'adhésion à l'Unité Régionale des Loisirs et des Sports**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges autorise l'adhésion à l'Unité Régionale des Loisirs et des Sports (URLS) en défrayant un coût de 150 \$.

Résolution
04.2019.61

6.2 Demande d'appuis au Réseau Biblio

Attendu que les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges considèrent que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas-St-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications ;

Il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges appuie les démarches de financement du CRSBP auprès des instances gouvernementales et reconnaît ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications ;
- La Visioconférence contribuera au développement social des commerçants ;
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèque ou par les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

7. Dossier du personnel de la municipalité

Résolution
04.2019.62

7.1 Dossier régularisation des vacances des employés

Il est proposé par monsieur Sylvain Sénéchal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges accepte de régulariser les vacances des employés tel que présenté. Cette régularisation représente un montant de 8 645,83 \$ et le tout sera imputé par le budget de l'année.

Résolution
04.2019.63

7.2 Demande d'adhésion à une association professionnelle - Contremaître

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges accepte l'adhésion de monsieur Mike Doyle contremaître des travaux publics auprès de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) au coût de 260 \$ plus taxes.

8. Affaires nouvelles

Résolution
04.2019.64

Confirmation de participation au projet : « Le Bas-St-Laurent, leader de l'économie circulaire »

Attendu que la SADC du Kamouraska porte un projet régional, en partenariat avec les sept autres SADC de la région, ciblant les municipalités pour faire du Bas-St-Laurent un leader en économie circulaire ;

Attendu que dans le cadre de ce projet, les municipalités participantes, auront accès à des activités de sensibilisation, de transfert de connaissances ainsi que le support pour se doter d'un plan d'action relatif à l'économie circulaire ;

Attendu que dans le cadre de ce projet, de l'accompagnement est prévu pour les municipalités participantes, autant dans la phase d'identification des potentiels que dans le support à la mise en place de projets concrets ;

Attendu qu'une enveloppe budgétaire de 3 000 \$ pour l'ensemble de la durée du projet sera réservée pour mener des actions identifiées sur notre territoire, par notre municipalité ;

Attendu qu'une contribution financière est demandée pour participer ;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges confirme son intérêt à participer à ce projet et confirme son engagement financier à hauteur de 500 \$ /année pour les années 2019, 2020 et 2021, soit une somme totale de 1 500 \$ pour la durée du projet. Cet engagement est conditionnel à ce que la SADC du Kamouraska obtienne le financement pour compléter le budget total.

9. Varia

Aucun.

10. Période de questions

La question a porté sur le point 5.2 concernant les éléments de non-conformité des soumissions.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19 heures 52 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Robert Forest la séance ordinaire est levée.

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, Adjointe au
directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées